



Compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2017

- . **Présents** : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Isabelle KERN, Jean-Noël VALLET, Mathieu LINIGER, Alain CUSSEY, Christine HUMBERTJEAN, Fabienne DOLE. Et Marilyne FONTANIER
- . **Absents** : Julien WOITTEQUAND, Aurélie JAVANET, James BOUVERET et Stéphanie FOURNIER
- . **Secrétaire de séance** : Simone VALOT

Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire de modifier le point 5 de l'ordre du jour 'Tarifs des consommations de la buvette communale sur le marché' en ajoutant 'et élargissement de l'objet de la régie des droits de place aux buvettes municipales'.

1. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2017 est approuvé à la majorité.
Vote : 9 voix Pour.

2. PECCRAM : 'Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accidents par Morsures' – programme pour les enfants

C'est un programme éducatif réalisé par un éducateur canin spécialisé sur la connaissance du chien et la prévention des accidents, ce programme composé de supports ludiques s'adresse aux enfants de 4 à 10 ans soit les niveaux des classes primaires. Il se réalise sur trois séances, au coût de 45 euros la séance.

Le Conseil a décidé de le proposer aux Professeurs des Ecoles à la rentrée dans le cadre du projet éducatif de l'école. Vote : 9 voix Pour.

3. Attribution d'un logement au 10, rue du Bourg-Sec 'Ancienne école libre'

M. le Maire explique que la rénovation du logement de l'ancienne école libre sera bientôt terminée et qu'il y a lieu de prévoir sa location.

Suite aux demandes reçues, le Conseil décide de l'attribuer à M. Jean-Pierre TROUVE pour un loyer mensuel de 355.00 €. Le bail prendra effet le 1^{er} octobre 2017.

A 9 voix Pour, le Conseil accepte la proposition et autorise le Maire à signer le bail avec M. TROUVÉ.

4. Tarifs TAP et Périscolaire

. TAP

M. le Maire fait le point sur le service des TAP qui présente un bilan négatif :

. Dépense 6 804.05 € . Recettes 5 400.00 €, soit un **déficit de 1 404.05 €**.

Le service avait été mis en place gratuitement pendant 3 années.

M. Le Maire propose de faire participer financièrement les familles à partir de la rentrée scolaire en fixant une contribution de 1 € par élève et par semaine et par période d'inscription correspondant à une rentrée jusqu'aux vacances suivantes, soit 5 périodes sur une année scolaire.

Pour information : Pour un enfant inscrit toute l'année, cela représente un coût de 35 €.

Ce qui allègera le coût de ce service. Le Conseil accepte à 9 voix Pour.

. Périscolaire

M. le Maire présente le bilan financier du service périscolaire pour l'année 2016/2017. Celui-ci concerne les repas de la cantine et la garderie du matin, du midi et de la fin de journée.

Il était prévu au budget un reste à la charge de la commune de 9 820.17€.

Celui-ci s'élève à 12 525.03€ pour l'exercice 2016/2017. Cette augmentation provient essentiellement des charges du personnel extérieur pour assurer dans de bonnes conditions le service de la cantine-garderie, le nombre d'enfants ayant augmenté.

Il rappelle aussi que sans ce service, l'école serait menacée de fermeture.

M. le Maire propose de diminuer le tarif de la garderie du matin et du soir en le fixant à 1€ la demi-heure (au lieu de 2 €) pour se rapprocher des tarifs pratiqués par les autres communes.

Les tarifs seront les suivants :

. **Prix du repas : 3.72 €**

. **Prix de la garderie du midi : 2.58 €**

. **Prix de la demi-heure de garderie du matin et du soir : 1.00€**

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité par le Conseil, soit 9 voix Pour.

5. Tarifs des consommations de la buvette communale sur le marché et élargissement de l'objet de la régie des droits de place aux buvettes municipales

. Régie des droits de place et élargissement aux buvettes municipales

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une régie de recettes intitulée 'droit de place' avait été créée par arrêté du 1er décembre 2000 et qu'elle est utilisée pour l'encaissement des emplacements des forains lors de la fête patronale annuelle.

M. le Maire rappelle ensuite le projet qui a été envisagé récemment consistant pour la commune à tenir des buvettes lors de manifestations.

Toutefois, pour encaisser les recettes des produits qui seront mis en vente, une régie doit être constituée.

Par mesure de simplification, M. le Maire propose d'élargir l'objet de la régie existante qui sera dorénavant dénommée : 'droits de place et Buvettes Municipales'

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour, accepte la proposition de M. le Maire.

. Tarifs des buvettes municipales

En complément de la décision précédente, M. le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs relatifs aux Buvettes Municipales.

Il propose la tarification suivante :

Produits	Tarifs
<i>Bière – Coca – Ice Tea - Oasis</i>	<i>2€</i>
<i>Eau</i>	<i>1€</i>
<i>Eau + sirop</i>	<i>0.50€ le verre</i>
<i>Limonade</i>	<i>1€ le verre</i>
<i>Vin et Crémant</i>	<i>2€ le verre</i>
<i>Vin Chardonnay ou Crémant</i>	<i>10 € la bouteille</i>
<i>Vin Savagnin</i>	<i>12 € la bouteille</i>
<i>Consigne verre</i>	<i>1€</i>
<i>Gâteaux</i>	<i>0.50€ la part</i>

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour, accepte la proposition de M. le Maire.

6. Remplacement de Conception VINCENT pour le ménage d'été

M. le Maire informe le conseil qu'il a demandé à ADS de mettre à disposition une personne en remplacement de Conception BARROCA pour le ménage de cet été puisque celle-ci est en stage pour son diplôme de directrice du périscolaire. (BAFD)

7. Les travaux ‘Ecole fromagerie’ : travaux et subventions

M. LINIGER fait le point sur l'état d'avancement du dossier, précise le planning, la consultation des entreprises aura lieu en septembre, pour une réponse début octobre, la commission d'appel d'offre se réunira courant octobre et le conseil du 30 octobre décidera de l'attribution des marchés. D'ici là nous aurons reçu toutes les réponses pour les subventions, ainsi les travaux pourraient débuter début décembre.

8. EMNE : “ Ensemble Mobiliser Nos Energies” : adhésion éventuelle à la ‘Fruitière à Energies’

L'association EMNE a décidé de créer une SAS “Société par actions simplifiées” à statuts coopératifs la ‘Fruitière à Energies’ pour permettre un développement significatif des Energies renouvelables en finançant et exploitant des installations de production d'énergie, dont l'équipement de production d'énergie sur le barrage de Quingey.

Elle a organisé des rencontres dans les communes pour informer la population et les mairies du projet. Aujourd'hui elle propose aux communes de participer à cette aventure puisque notre territoire est très impliqué dans la transition énergétique en souscrivant une ou plusieurs actions.

Vous trouverez des explications sur le site de Liesle et les conseillers recevront une documentation, ainsi à un prochain conseil, M. le maire proposera que la mairie adhère à ce projet en toute connaissance.

9. Questions diverses

Association Uni'cité : cette association propose aux administrés avec le soutien des mairies d'adhérer à un contrat collectif pour favoriser l'accès aux soins et la protection sociale. Ces contrats collectifs sont semblables aux contrats collectifs des entreprises. Des réunions d'informations auront lieu prochainement pour exposer le principe et les tarifs.

Les transports à la Région : dans son courrier la Présidente de Région informe les maires que la loi NOTRe a profondément modifié l'organisation des compétences en matière de mobilité. Ainsi à partir du 1^{er} septembre prochain la Région pilotera les transports scolaires avec le personnel départemental qui lui est transféré en restant dans chaque chef-lieu de département. La prochaine rentrée scolaire se fera donc dans les mêmes conditions que l'année dernière. Pour les années à venir un grand débat citoyen sera organisé sur le service public des transports scolaires régionaux afin de définir le niveau de qualité du service et d'harmoniser les tarifs routiers régionaux.

La CC Loue Lison demande à la commune de lui fournir des indications sur le village (plans, photos...) pour créer une carte interactive sur internet pour mieux suivre l'organisation des villes et villages notre territoire.

Transport SNCF : Les 13 et 14 août prochain pour cause de travaux sur la ligne il n'y aura pas de trains, ils seront remplacés par des Bus.

Le passage à niveau sur la route Liesle –Arc & Senans sera fermé aux véhicules du 6 au 15 novembre 2017.

Levée de séance 23h20

Prochain Conseil : mercredi 20 septembre 2017 à 20h30